



Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du lundi 20 janvier 2020

Affiché le 23 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice	41
Nombre de présents	24
Nombre de votants	28

Les membres du conseil municipal de la commune LE VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 13 janvier 2020, se sont réunis en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal du quartier d'Aubevoye, sous la présidence de Madame PUCHEU Michèle, Maire, le 20 janvier 2020.

Le secrétaire de séance était Monsieur BONNECARRERE André.

~*~*~*~*~

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 décembre 2019.

II - CESSION LEFEBVRE/LE VAL D'HAZEY D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AM 76, SISE AU LIEU-DIT « LE GRAND CHARLEMAGNE », QUARTIER D'AUBEVOYE

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AM n° 107, d'une superficie de 1 399 m², sise au lieu-dit « Le Grand Charlemagne », quartier d'Aubevoye, et ce, moyennant la somme de 2 798 € TTC,



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou Madame/Monsieur le 1^{er} adjoint à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre Madame LEFEBVRE et la commune du Val d'Hazey ; étant précisé que les frais notariés afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

HABILITE Maître DAGUET, Notaire aux Andelys, à établir l'acte de cession,

PREND note que la pose d'une clôture, pour séparer les deux propriétés, sera réalisée par les services techniques municipaux.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 2111 - Acquisition de terrains nus - du budget communal 2020

III - CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE/LE VAL D'HAZEY CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DES MARCHES OU ACCORDS-CADRES LIES AU TRANSPORT COLLECTIF AVEC CHAUFFEUR : AUTORISATION

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes relatif au transport collectif avec chauffeur,

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou Madame/Monsieur le 1^{er} adjoint à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

IV- ENQUETE DE RECENSEMENT : NOMINATION D'UN COORDONNATEUR & FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal,

A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)

DECIDE :

√ **de désigner** Madame DEVLICHEVITCH, en qualité de coordonnateur de l'enquête de recensement,

√ **d'autoriser** Madame le Maire à recruter, par contrat visé à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la durée du recensement (2 mois) :

- huit (8) agents recenseurs à 20/35^{ème},
- un (1) agent recenseur à 10/35^{ème}
- un (1) coordonnateur à 20/35^{ème},

pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement,



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

√ de fixer l'indice de rémunération à l'indice brut 350, majoré 327 (emploi d'adjoint administratif) au prorata du nombre d'heures effectuées.

V- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SOCIETE REMEA

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

EMET un AVIS DEFAVORABLE sur la demande d'autorisation présentée par la société REMEA.

VI - CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE DE MONITEUR G.T.P.I. (GESTES TECHNIQUES PROFESSIONNELS D'INTERVENTION)

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

DECIDE de créer une activité accessoire de moniteur de G.T.P.I. (Gestes Techniques Professionnels d'Intervention)

DIT que cette activité sera rémunérée de la manière suivante, à savoir :

- √ frais de déplacement,
- √ frais de restauration,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal 2020.

VII - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, A TEMPS NON COMPLET, A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2020

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} février 2020, un emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet, pour l'agent qui travaille à l'espace culturel « Marcel Pagnol » et à la cantine du Grand Charlemagne

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 -Frais de personnels - du budget communal 2020,

VIII - CONVENTION LE VAL D'HAZEY/L'OFFICE COMMUNAUTAIRE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS « L'OCAL » RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)

EMET un accord de principe sur les termes de la convention à intervenir entre la commune du Val d'Hazey et l'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs (L'OCAL),

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou Madame/Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention.

B - AFFAIRES FINANCIERES

IX - AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)

DECIDE d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 telles que définies ci-dessus,

Chapitre ou Opération	Crédits votés au BP 2019	Crédits ouverts DM 2019	Montant total pris en compte	Crédits ouverts par l'assemblée (Montant total /4)
D 21	710998,50 €	9300,00 €	720298,50 €	180074,62 €
D 23	727966,55 €	-	727966,55 €	181991,63 €
Opération 90 (*)	62000,00 e	-	62000,00 €	15500,00 €
Opération 93 (*)	7500,00 €	-	7500,00 €	1875,00 €
Opération 101 (*)	157984,61 €	-	157984,61 €	39496,15 €
Opération 102 (*)	130839,45 €	-	130839,45 €	32709,36 €
Opération 103 (*)	10419,95 €	-	10419,95 €	2604,98 €
Opération 108 (*)	170460,00 €	-31550,00 €	138910,00 €	34727,50 €

(*) Les crédits ouverts par l'assemblée sont à répartir sur le ou les chapitres ouverts au sein de l'opération

S'ENGAGE, le cas échéant, à inscrire les crédits au budget primitif 2020.

LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye



X - AUTORISATION AU MAIRE DE CONTRACTER UNE LIGNE DE TRESORERIE ANNUELLE D'UN MONTANT DE 600 000 EUROS

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

AUTORISE le maire à contracter une ligne de trésorerie, plafonnée à un montant maximum de 600 000 euros et ce, du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021,

PREND l'engagement :

- √ d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- √ d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie,
- √ de créer et mettre en recouvrement, pendant la durée de l'ouverture des crédits, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

XI - PARTICIPATION 2020 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON/AUBEVOYE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE (SIGA 3C)

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

DECIDE d'attribuer au Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye pour la construction d'un complexe cinématographique (SIGA 3C) la participation 2020 d'un montant de 60 500 €,

S'ENGAGE à l'inscription de cette somme au compte 655-48 – Contributions aux organismes de regroupement– du budget primitif 2020.

XII - SUBVENTION 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

DECIDE d'attribuer au Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) une subvention partielle d'un montant de 30 000 euros jusqu'au vote du budget primitif 2020,

S'ENGAGE à l'inscription de cette somme au compte 657-362 – Subventions au CCAS – du budget primitif 2020.

XIII - DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION : ANNEE 2020



**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

DECIDE, pour 2020, de continuer à développer le système de vidéo protection par l'ajout de caméras supplémentaires,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 2188 – Autres immobilisations corporelles – du budget primitif 2020.

XIV – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2020/2022 ENTRE LA COMMUNE DU VAL D'HAZEY ET L'OFFICE COMMUNAUTAIRE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS (L'OCAL)

**Le conseil municipal,
A la majorité pour et une abstention (Madame RAMAGE)**

EMET un accord de principe sur les termes de la convention d'objectifs et de financement 2020/2022 à intervenir entre la commune du Val d'Hazey et l'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs (L'OCAL),

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou Madame/Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – des budget primitif 2020 et suivants